



# Bruges

Le 01/09/2023  
DEC-2023-79  
PTO/Centre juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230901-DEC-2023-79-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 reçu en Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et à la communication,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a sollicité la société Agence TANDEM PROD dont le siège social est situé 50bis le Bourg à DONNEZAC (33860) représentée par Madame Séverine METTE VIALATTE en sa qualité de gérante, pour la réalisation de plusieurs spectacles dans le cadre de la Fête des Familles 2023,

### Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec la société Agence TANDEM PROD (SIRET 488 743 931 00013) un contrat de cession du droit d'exploitation des spectacles « Les vélos recyclés de Yoyo », « Le manège écocitoyen » et « La tacomobile et ses ballons » dans le cadre de la Fête des Familles prévue le 30 septembre 2023 sur la Place Jean Moulin à BRUGES,
- **De payer** à l'Agence TANDEM PROD sur présentation d'une facture, la somme de **3 450€ HT** soit **3 639,75€ TTC** (TVA 5,5%).
- **De prendre en charge** 5 repas le midi

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO